

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTÉES MÉCANIQUES ET
ACTIVITÉS HIVER**

Société d'Aménagement de la station de la Plagne (SAP)

SA au capital de 2 157 776,00 €

RCS Chambéry n° 076 220 011

Siège social : La Plagne- Plagne Centre- 73210 LA PLAGNE TARENNAISE

N° TVA Intracommunautaire : FR 05 076 220 011

N° Tel : +33(0)4.79.09.67.00

Courriel : info@ski-laplagne.com

Mandataire d'Intermédiaire en Assurance/ N° ORIAS : 18005294

RC professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz IARD - 1, cours Michelet- CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex,

Ci-après dénommée le « Vendeur ».

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales s'appliquent :

- A l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») vendus par la SAP et donnant accès aux remontées mécaniques du domaine de la Plagne ou de Paradiski (espace relié avec le domaine skiable des Arcs/Peisey-Vallandry exploité par la société ADS), et,
- Aux activités ludiques et sportives vendues par la SAP, à savoir : le Colorado Luge et les « First Tracks » (ci-après dénommée(s) la/les « Activité(s) »).

Elles sont applicables à compter du 09/11/2021 et valables exclusivement sur la saison d'hiver.

Elles sont complétées par les Conditions Générales d'Utilisation ci-jointes et par des Conditions Particulières de Vente en ligne pour les achats via Internet.

Les conditions de vente valables sur la saison d'été sont définies dans un document séparé.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques/activités de loisirs et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Titre et/ou l'achat d'une Activité implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée(s) le(s) « Client(s) ») de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Il appartient au Client de s'informer sur les Titres et le cas échéant sur les Activités, et les tarifs proposés et de sélectionner le plus adapté. Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable du choix du Client.

Ces conditions concernent exclusivement les personnes physiques ayant la qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

Ces conditions générales de vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de son achat.

**ARTICLE 2. CONDITIONS GÉNÉRALES DE
VENTE DE TITRES DE TRANSPORT SUR
REMONTÉES MÉCANIQUES**

Article 2.1. Descriptif des Titres

Les présentes conditions générales s'appliquent spécifiquement, sans restriction, ni réserve, à tout achat de Titres vendus par SAP :

- Dans ses points de vente en station ;
- Sur www.skipass-laplagne.com (ci-après le « Site Internet ») ;
- Sur les automates disponibles dans certains points de vente ;
- Sur l'application mobile « Paradiski Yuge ».

Sont proposés à la vente et conformément aux guides tarifaires visés à l'**article 2.3** :

- Des « Titres à jours consécutifs » sur une période datée.
- Des « Titres à jours non consécutifs » : Leur période de validité est définie sur les grilles tarifaires affichées en points de vente et déterminée au moment de l'achat. Si, à la fin de ladite période de validité, ce crédit de jours n'est pas soldé, celui-ci ne sera ni reporté sur une saison ultérieure ni remboursé ni échangé.
- Des « Titres en heures consécutives » : Le nombre d'heures se décompte sans interruption, de manière consécutive dès le premier passage à la première borne d'une remontée mécanique. Si, à la fermeture des remontées mécaniques, le crédit d'heure n'est pas soldé, celui-ci ne sera ni reporté sur une journée ultérieure ni remboursé ni échangé ;
- Des « Titres non datés » : Les Titres non datés sont valables exclusivement sur la saison d'hiver en cours.

ATTENTION :

Chaque émission de Titre donne lieu à la remise d'un **justificatif de vente** sur lequel figurent le domaine et la catégorie (adulte, enfant, etc.), la date limite de validité, le numéro WTP du **titre de transport** et l'assurance éventuellement souscrite.

Ce justificatif de vente doit impérativement être conservé par le Client, lequel doit être en mesure de le présenter au Vendeur en cas de contrôle ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : secours, perte ou vol du Titre, réclamation).

Article 2.2. Les supports des Titres

Le **Titre** est composé d'un **support** sur lequel est encodé un **titre de transport**, et d'un **justificatif de vente**. Tous les supports rechargeables émis par le Vendeur, et en bon état de fonctionnement, peuvent être rechargés par les Clients.

Si le Client ne dispose pas de support, son Titre est alors encodé sur un nouveau support « carte à puce rechargeable » dénommé « ski carte », d'une valeur unitaire d'un euro toutes taxes comprises (1€ TTC).

Ce support est non remboursable.

Il est rechargeable et réutilisable une ou plusieurs fois, dans la limite de cinq (5) ans.

Aucun nouveau titre de transport ne peut être enregistré tant que le titre de transport initialement encodé sur le support n'est pas épuisé. A défaut, le titre de transport initial serait irrémédiablement annulé, sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

Seul l'enregistrement d'une extension du domaine reste toujours possible.

Le porteur d'un support ne bénéficie d'aucune réduction sur le prix du titre de transport en cas de rechargement aux points de vente ou en ligne.

Article 2.3. Tarifs

Les tarifs publics des titres de transport, du support « ski-carte » et de l'assurance Carré Neige sont affichés aux points de vente du Vendeur et sur le Site Internet. Des guides tarifaires sont également disponibles dans ces points de vente ainsi que dans les Offices de tourisme.

Ces tarifs sont exprimés en euros par personne et toutes taxes comprises : ils sont établis sur la base des taxes en vigueur et sont susceptibles d'être modifiés en cas de variation des taxes applicables.

Des réductions ou des gratuités sont proposées selon les conditions affichées dans les points de vente ou sur le site Internet.

Dans les points de vente, les réductions ou gratuités sont accordées sur présentation, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires.

Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

Toutes les réductions sont appliquées sur la base du « tarif adulte solo ou individuel » et sont non cumulables avec toute autre offre ou promotion en cours.

En outre, des offres ou promotions peuvent être proposées en exclusivité et réservées à certains canaux de vente (ex : Site Internet, application mobile).

Dans tous les cas, la détermination de l'âge du Client à prendre en compte est celui au jour de début de validité du Titre.

Article 2.4. Modalités d'utilisation des automates

Des automates permettent l'achat et/ou le rechargement des seuls Titres mentionnés sur ces automates et sont mis à la disposition des Clients dans certains points de vente. Le paiement ne peut être réalisé que par carte bancaire (CB, Visa, Mastercard) via un terminal de paiement automatique.

Article 2.5. Interruption du fonctionnement des remontées mécaniques

2.5.1. Si le Client opte pour un Titre « 4 heures » ou « 1 jour »

Le Vendeur propose des tarifs remisés sur les Titres « 4 heures » ou « 1 jour », en cas de conditions météorologiques et nivologiques défavorables ayant un impact significatif sur les conditions d'ouverture des remontées mécaniques. (cf. conditions en point de vente)

2.5.2. Si le Client opte pour un Titre « séjour » (= 2 jours et plus, hors Titre « saison » ou à jours non consécutifs)

Seule une **interruption de plus de quatre (4) heures consécutives ET de plus de cinquante pour cent (50%) des remontées mécaniques** auxquelles le Titre donne accès, et quel que soit le point de départ du Client, peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le Client titulaire d'un Titre « séjour ».

Dans ce cas, une fiche de demande de dédommagement est délivrée par le service accueil ou dans les points de vente du Vendeur ou disponible sur : <https://ticketoski.fr/fr/la-plagne>.

Une fois les seuils de déclenchement prévus au 1^{er} § atteints, le dédommagement est déterminé en fonction du nombre de jours au cours desquels le Client n'a pu utiliser son Titre du fait de l'interruption de service.

Le dernier jour pris en considération est, en tout état de cause, le jour d'expiration de la validité du Titre concerné.

Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes, au choix du Client (ce choix est irrévocable et ne pourra être remis en cause pour quelque raison que ce soit) :

1. **Prolongation** de la durée de validité du Titre concerné par la remise d'un nouveau Titre de même type et d'une durée égale au nombre de jours dédommageables tel que défini ci-dessus, (qui commence le lendemain de la date d'expiration du Titre initial, ou le premier jour de reprise du service si elle est postérieure à cette date).

2. Obtention d'un **avoir** à utiliser avant la fin de la saison d'hiver suivant celle en cours (N+1). Cet avoir est délivré sous la forme d'un Titre d'une durée équivalant au nombre de jours dommageables tel que défini ci-dessus.

3. **Remboursement** calculé au prorata du nombre de jours d'interruption des remontées mécaniques.
A titre d'exemple : pour un arrêt de plus de cinquante pour cent (50%) des remontées mécaniques telles que définies ci-dessus pendant trois (3) jours, un Client titulaire d'un Titre six (6) jours sera remboursé 3/6^{ème} du prix d'achat de son Titre.

Le Client ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant le dédommagement choisi.

La demande de dédommagement, accompagnée des pièces justificatives (original ou scan du Titre et justificatif de vente), devra être déposée ou adressée au Vendeur, selon les modalités définies à l'**article 4.4** ci-après.

Le dédommagement interviendra au plus tard dans les deux (2) mois suivant la réception de l'ensemble des pièces afférentes à la demande de dédommagement.

NB : Seuls les Titres ayant été acquis et réglés directement par le Client auprès du Vendeur peuvent donner lieu à dédommagement. A défaut, il convient de se reporter aux conditions générales de vente de l'entité ayant procédé à la vente du Titre.

Article 2.6. Fermeture des remontées mécaniques du domaine skiable sur décision des pouvoirs publics en raison de la crise sanitaire COVID 19

En cas de crise sanitaire avec décision administrative de fermeture des remontées mécaniques du domaine skiable, le Client a la possibilité de demander, sans frais, le remboursement de son Titre en remplissant le formulaire à l'adresse suivante : www.ticketoski.fr/fr/la-plagne et en précisant le numéro du Titre et ses coordonnées bancaires.

Le montant du remboursement sera calculé au prorata des jours fermés par décision administrative durant la période de validité de son Titre.

Dans le cas d'un Titre « Saison », la durée prise en compte pour calculer le montant prorata temporis du remboursement commence à compter de la date d'ouverture et s'achève à la date de fermeture initialement prévues. Le remboursement ne pourra être calculé qu'une fois cette date de fermeture atteinte, afin de prendre en compte l'hypothèse d'une éventuelle réouverture des remontées mécaniques du domaine skiable en cours de saison. Sous réserve de disposer d'un dossier complet, le Vendeur dispose alors d'un délai de 30 jours pour procéder au remboursement.

NB : Seuls les Titres ayant été acquis et réglés directement par le Client auprès du Vendeur peuvent donner lieu à remboursement. A défaut, il convient de se reporter aux conditions générales de vente de l'entité ayant procédé à la vente du Titre.

Article 2.7. Non-utilisation ou utilisation partielle des Titres

Dans tous les cas où les Titres délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, hors hypothèses visées aux **articles 2.5 et 2.6**, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés.

Il est possible de couvrir ce type de risque par des assurances spécifiques, couvrant également les frais de secours en cas d'accident sur les pistes de ski ou remontées mécaniques. Tous renseignements à cet effet sont à demander auprès des points de vente.

ARTICLE 3. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES ACTIVITÉS

Article 3.1. Descriptif des Activités

Les présentes conditions générales s'appliquent spécifiquement, sans restriction, ni réserve, à tout achat d'Activité(s) proposée(s) par la SAP aux Clients.

Les Activités commercialisées par le Vendeur sont les suivantes :

- L'Activité « Colorado luge » comprend un titre de transport permettant la montée sur le télésiège du Colorado (Plagne-Centre) et une descente en luge ou snooc sur un parcours dédié. Casques obligatoires (fournis). Taille minimum : 1,40m.

Elle est vendue en ligne et dans tous les points de vente.

- L'Activité « First tracks » consiste à faire la première trace du matin sur le domaine skiable. Le Client doit avoir un titre de transport sur remontées mécaniques en cours de validité. Le calendrier est disponible sur le Site Internet. Elle est vendue uniquement en ligne, sous réserve des places disponibles.

Les caractéristiques principales de ces Activités sont présentées dans les guides tarifaires disponibles dans les points de vente et sur le Site Internet.

NB : Pour l'ensemble des Activités, les personnes mineures sont placées sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes auxquelles ceux-ci en ont confié la garde.

Il est précisé que le détenteur d'un Titre ne bénéficie d'aucune réduction sur le prix de l'Activité et n'a pas la possibilité de louer uniquement les engins et l'équipement susvisés.

Article 3.2. Supports

L'Activité « Colorado luge » achetée par le Client en ligne est délivrée sur le support tel que défini à l'**article 2.2**. Le Client détenteur d'un tel support peut charger l'Activité « Colorado luge » directement dessus.

Les supports en bon état de fonctionnement peuvent être rechargés directement au point de vente de l'Activité « Colorado luge ».

Si cette Activité est achetée en point de vente, elle est délivrée sur un support jetable, non rechargeable.

En revanche, la commande de l'Activité « First tracks » s'opère exclusivement en ligne. Le Client recevra, après complet paiement du prix, une confirmation de commande comprenant notamment un QR code lui permettant d'accéder à l'Activité au jour figurant sur ladite confirmation de commande.

Article 3.3. Tarifs

Les tarifs des Activités sont affichés aux points de vente du Vendeur et sur le Site Internet. Des guides tarifaires sont également disponibles dans ces points de vente ainsi que dans les Offices de tourisme.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, le Vendeur se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Article 3.4. Non-utilisation ou utilisation partielle des Activités

Il est précisé qu'en cas d'achat d'un ou plusieurs passage(s) de luge non daté(s) de l'Activité « Colorado luge », le(s) passage(s) non utilisé(s) par le Client à l'issue de la saison d'hiver seront perdus et ne seront ni remboursés, ni échangés.

L'Activité datée « First tracks » ne pourra donner lieu à dédommagement qu'en cas d'annulation par le Vendeur. Dans ce cas, si le Vendeur n'est pas en mesure de proposer un report de ladite Activité durant le séjour des Clients et dans la limite de la saison en cours, ces derniers pourront obtenir le remboursement de ladite Activité.

Le remboursement interviendra au plus tard dans les deux (2) mois suivant la réception des pièces afférentes à la demande de remboursement (justificatif de vente), qui doit être effectuée selon les modalités de l'**article 4.4**.

Si le Client ne se présente pas à la date indiquée sur son récapitulatif de commande, aucun dédommagement ne pourra lui être accordé.

ARTICLE 4. DISPOSITIONS COMMUNES

Article 4.1. Assurances

Le Vendeur, en sa qualité de Mandataire d'Intermédiaire en Assurance, propose également au Client un contrat d'assurance « Carré Neige » en complément de l'achat du Titre ou de l'Activité Colorado Luge. Ce contrat est soumis aux conditions d'assurance mises à disposition dans les points de vente ou consultables et téléchargeables soit directement sur le site www.carreneige.com soit à partir du lien hypertexte figurant sur le Site Internet. Il est précisé que l'assurance « Carré Neige » peut être souscrite par le Client au moment de l'achat du Titre/de l'Activité et tout au long de sa validité. En cas de souscription pendant cette période de validité, la couverture d'assurance ne produira pas d'effet rétroactif.

Article 4.2. Modalités de paiement

Toute délivrance d'un Titre ou d'un accès à une Activité donne lieu à paiement du tarif correspondant.

Hors cas prévu à l'**article 2.4**, ces règlements sont effectués en devises euros, soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France et émis à l'ordre du Vendeur, soit en espèces dans la limite des plafonds réglementaires (cf. articles L112-6 et D112-3 du Code monétaire et financier), soit par chèque-vacances ANCV ou chèque-vacances Connect (pour un minimum de 20€).

Pour tout paiement par chèque bancaire, la présentation d'une pièce d'identité au nom du titulaire du chéquier est exigée.

Ils peuvent également être réalisés en devises euros ou étrangères (système DCC) par carte bancaire (CB, Visa, Mastercard ou AMEX uniquement en point de vente).

Article 4.3. Photographie /Vidéo du Client

La vente de tout Titre de type « saison » est subordonnée à la remise d'une photographie d'identité récente, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef du Client.

Cette photographie sera conservée par le Vendeur dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du Titre, sous réserve du consentement du Client. (Cf. infra « Protection des données à caractère personnel »).

Il est précisé que les télésièges des Colosses et du Bécoin ainsi que l'Activité Colorado luge sont équipés d'un système photographiant le Client automatiquement.

Le slalom chronométré sur la piste du Golf est également équipé d'un système de vidéo automatique.

Le Client pourra, s'il le souhaite, obtenir sa photographie sur l'application mobile « Paradiski Yuge » après avoir scanné son Support et sélectionné sa photographie sur la borne.

Il pourra, s'il le souhaite, obtenir sa vidéo sur l'application mobile « Paradiski Yuge » après avoir scanné son Support au départ du slalom. Si le Client a renseigné son numéro de ski carte dans son compte « Yuge », la donnée vidéo est automatiquement rattachée audit compte. A défaut, il doit créer un compte « Yuge » avant la fin de validité de son Titre, pour pouvoir télécharger sa vidéo.

La photographie/vidéo constitue une donnée à caractère personnel au sens de la réglementation, notamment le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Elle est traitée informatiquement de sorte que le Client puisse en disposer après avoir emprunté les équipements concernés.

Le traitement est effectué dans les conditions précisées dans les CGU ci-jointes.

Article 4.4. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée au Vendeur dans un délai de deux (2) mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour recourir à la médiation ou intenter une action en justice dans les conditions définies à l'**article 4.7**.

Toute réclamation doit être envoyée à : *SAP-Service Clientèle* 54 impasse de la Cembraie
Plagne Centre - Macot La Plagne 73210 LA PLAGNE TARENTAISE
, ou sur Internet à : <https://ticketoski.fr/fr/la-plagne>.

Article 4.5. Propriété intellectuelle

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle du Vendeur.

Article 4.6. Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles collectées à l'occasion de la vente des Titres et/ou des Activités font l'objet de traitements visant à :

- Traiter la commande. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat de vente que le Client conclut avec le Vendeur ;
- Envoyer au Client des offres promotionnelles, des lettres d'information, des invitations à participer à des jeux ou des concours et des enquêtes de satisfaction. Ce traitement est fondé, s'agissant des messages envoyés par le Vendeur, sur l'intérêt légitime de ce dernier à développer ses activités, et s'agissant des messages envoyés par l'Office de tourisme de La Plagne, les partenaires commerciaux du Vendeur et les sociétés qui lui sont affiliées (Groupe Compagnie des Alpes), sur le consentement du Client ;
- Répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations que le Client envoie. Ce traitement est fondé sur le consentement du Client.

La fourniture de l'ensemble des informations qui sont demandées par le Vendeur à l'occasion de la vente des Titres et/ou Activités est obligatoire. Le renseignement des autres informations est facultatif.

Les traitements sont effectués sous la responsabilité du Vendeur, représenté par M. Nicolas PROVENDIE, agissant en qualité de Directeur Général, et dont les coordonnées sont indiquées en en-tête des présentes CGV.

Les données collectées sont destinées :

- Au Vendeur ;
- A tous les prestataires dont l'intervention est nécessaire à la réalisation des traitements mentionnés ci-dessus ;

- A l'Office de tourisme de la Plagne, aux partenaires commerciaux au Vendeur et aux sociétés qui lui sont affiliées (Groupe Compagnie des Alpes) si le Client y a consenti.

Ces données sont susceptibles d'être transférées vers un pays non membre de l'Union Européenne. Le Client peut obtenir des informations complémentaires sur ces transferts et les garanties qui s'y appliquent auprès du Vendeur.

Les données collectées sont conservées pour les durées suivantes :

- Données collectées pour traiter les commandes de produits et services :
 - o Si la commande est effectuée en caisse, pendant cinq ans à compter de la collecte des données ;
 - o Si la commande est effectuée par voie électronique, pendant cinq ans à compter de la collecte des données si le montant de la commande est inférieur à 120 €, pendant dix ans si le montant de la commande est égal ou supérieur à 120 €.

Par exception, le numéro et la date d'expiration de votre carte bancaire sont conservés en tout état de cause pendant 15 mois après la dernière date de débit à des fins de preuve en cas de contestation de la transaction réalisée à distance. Le cryptogramme n'est pas conservé au-delà de la transaction.

Par exception également, les photographies recueillies dans le cadre de l'achat d'un Titre avec photographie sont conservées pendant trois ans à compter de leur collecte, afin de faciliter la réédition du Titre d'une saison à l'autre, sous réserve que le Client y ait préalablement consenti ;

- Données collectées pour envoyer au Client des lettres d'information, des enquêtes de satisfaction et des offres promotionnelles : pendant trois ans à compter de leur collecte. Au terme de cette période, ces données sont conservées pour une nouvelle période de trois ans si le Client accepte de continuer de recevoir des lettres d'information, des enquêtes de satisfaction et des offres promotionnelles de la part du Vendeur ;
- Données collectées pour répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations que le Client envoie : pendant la durée nécessaire au traitement de ces demandes, commentaires et réclamations.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé, le Vendeur prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables. A cette fin, celui-ci a mis en place des mesures techniques (telles que des pare-feux) et des mesures organisationnelles (telles qu'un système d'identifiant/de mot de passe, des moyens de protection physique, etc.).

Le Client dispose du droit d'accéder aux données le concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de s'opposer à ce traitement. Le Vendeur se conformera à cette demande sous réserve du respect des obligations légales qui lui incombent.

Le Client dispose du droit de retirer à tout moment son consentement au traitement des données le concernant. Le retrait de son consentement n'affecte pas la licéité du traitement effectué avant ce retrait.

Le Client peut mettre en œuvre ces droits en contactant le délégué à la protection des données désigné par le Vendeur :

Par courrier postal à l'adresse suivante : *SAP – Service Protection des données personnelles* –54
impasse de la Cembraie - Plagne Centre
Macot La Plagne 73210 LA PLAGNE TARENTAISE

- , ou ;

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : privacy.sap@compagniedesalpes.fr

Dans un souci de confidentialité et de protection des données personnelles, le Vendeur se réserve la faculté de demander au Client un justificatif d'identité avant de répondre à sa demande. Il pourra ainsi lui être demandé de produire la copie d'un titre d'identité mentionnant sa date et son lieu de naissance et portant sa signature.

Le Client dispose du droit d'adresser une réclamation à la CNIL s'il estime que ses droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, France – Tél. : +33 (0)1 53 73 22 22 – Fax : +33 (0)1 53 73 22 00 – Site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

En application de l'article 147 du décret n° 2019-536 du 29 mai 2019, le Client peut recevoir les informations présentées ci-dessus sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Enfin, le Client peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à l'article L 223-2 du Code de la consommation. (<http://www.bloctel.gouv.fr>).

Article 4.7. Traduction-loi applicable-règlement des litiges

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. Toute réclamation doit être adressée dans les conditions définies à l'**article 4.4** des présentes.

A défaut de réponse satisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai d'au minimum soixante (60) jours suivant cette réclamation écrite (et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de cette réclamation écrite), le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du **Médiateur du Tourisme et du Voyage** selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel/

L'avis rendu par le Médiateur du Tourisme et du Voyage ne s'impose pas aux parties au contrat.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R. 631-3 du Code de la consommation).

**CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION
DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES ET ACTIVITES HIVER**

Société d'Aménagement de la station de la Plagne (SAP)

SA au capital de 2 157 776,00 €

RCS Chambéry n° 076 220 011

Siège social : La Plagne- Plagne Centre- 73 210 LA PLAGNE TARENTOISE

N° TVA Intracommunautaire : FR 05 076 220 011

N° Tel : +33(0)4.79.09.67.00

Courriel : info@ski-laplagne.com

Mandataire d'Intermédiaire en Assurance/ N° ORIAS : 18005294

RC professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz IARD - 1, cours Michelet- CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex,

Ci-après dénommée l'« Exploitant ».

Article 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales s'appliquent :

- A l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») émis par l'Exploitant et donnant accès aux domaines skiables de la Plagne ou de Paradiski (espace relié avec le domaine skiable des Arcs/Peisey-Vallandry exploité par la société ADS) et,
- Aux activités ludiques et sportives suivantes : le Colorado Luge et les « First Tracks » (ci-après dénommée(s) la/les « Activité(s) »).

Elles sont applicables **à compter du 30 NOVEMBRE 2021** et valables exclusivement sur la saison d'hiver.

Elles sont complétées par les conditions générales de vente de l'entité ayant procédé à la vente du Titre auprès de l'Usager.

Les conditions d'utilisation de Titres et Activités valables sur la saison d'été sont définies dans un document séparé.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques/activités de loisirs et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Titre et/ou l'achat d'une Activité implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée l'« Usager ») de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

ATTENTION :

L'Usager doit impérativement conserver :

- Le **justificatif de vente** qui lui est délivré lors de son achat auprès de l'Exploitant ;

Ce justificatif de vente mentionne le domaine, la catégorie (adulte, enfant, etc), la date limite de validité, le « numéro WTP » du titre de transport, et l'assurance éventuellement souscrite.

- Le « **numéro WTP** » figurant sur le support de son Titre, en cas d'achat auprès d'un distributeur.

Cela lui sera en effet réclamé en cas de contrôle par l'Exploitant ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : secours, perte ou vol du Titre, réclamation) auprès de l'Exploitant ou de la société ADS le cas échéant.

Le Titre est strictement personnel, incessible et intransmissible, sauf le Titre correspondant à la plus courte durée de la grille tarifaire. Il appartient donc à l'Usager de conserver son Titre de manière à ce qu'il ne soit pas utilisé par un tiers.

Article 2. CONTROLE DES TITRES

Chaque Titre est utilisable pour une période de validité et une catégorie d'âge pré-déterminées. Les informations relatives à la validité du Titre et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle. Seules les informations contenues dans la puce du support font foi.

Tout Titre donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine skiable pour lequel il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit.

Le domaine de validité du Titre est défini sur le plan des pistes de la saison d'hiver concernée et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques, affichées aux points de vente de l'Exploitant et/ou au départ des remontées mécaniques, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Le Titre (accompagné d'un justificatif de vente) doit être conservé par l'Usager durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être détecté par un système de contrôle automatique ou être présenté au personnel de de l'Exploitant ou de la société ADS.

En cas d'absence de Titre, ou d'utilisation d'un Titre non valable ou de non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, dûment constatés par un contrôleur assermenté, le contrevenant peut régulariser sa situation par le versement immédiat, à titre de transaction, d'une indemnité forfaitaire qui s'ajoute à l'éventuelle somme due au titre du transport.

Cette indemnité forfaitaire peut atteindre **cing (5) fois la valeur du titre de transport journalier tel que prévu par la réglementation applicable** (Articles L342-15, R342-19 et R342-20 du Code du tourisme et Articles 529-3 et suivants du Code de procédure pénale).

Les contrôleurs assermentés peuvent demander la présentation de toutes pièces justifiant des avantages tarifaires accordés à l'Usager titulaire d'un Titre à tarif réduit ou gratuit. Concernant les différentes catégories d'âge, elles sont systématiquement contrôlées aux bornes et signifiées par différentes couleurs lumineuses.

Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur assermenté en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le contrevenant.

Il est mis fin immédiatement à la procédure prévue à l'alinéa précédent si le contrevenant procède au versement de l'ensemble des sommes dues au titre de la transaction. Une quittance d'indemnité forfaitaire lui est alors délivrée.

Le contrevenant dispose du délai prévu par la loi :

- Pour régler le montant de la transaction qui comprend :
 - o L'éventuelle somme due au titre du transport ;
 - o L'indemnité forfaitaire ;
 - o Et les frais de dossier, conformément aux dispositions de l'article 529-4 du Code de procédure pénale ;
- Ou pour adresser une protestation motivée à l'Exploitant.

Si le règlement n'est pas effectué dans le délai légal imparti et en l'absence de protestation, le contrevenant fait l'objet de poursuites pénales conformément aux dispositions de l'article 529-5 du Code de procédure pénale.

Enfin, l'utilisation frauduleuse d'un Titre (Titre périmé, falsifié, contrefait, Titre nominatif utilisé par une tierce personne...) entraîne son retrait immédiat et, le cas échéant, l'ouverture de poursuites judiciaires.

Article 3. DEFECTUOSITE DES SUPPORTS

Consignes d'utilisation :

Pour favoriser la transmission des informations encodées lors du passage aux bornes de contrôle, le Titre doit être porté à gauche et, de préférence éloigné d'un téléphone portable, de clefs et de toute forme d'emballage composé en tout ou partie d'aluminium.

Ce support ne doit pas être plié ni perforé ni posé près d'une source de chaleur.

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique de la « ski carte » (pendant cinq ans), l'Exploitant ayant émis le Titre initial procédera, à ses frais, au remplacement du support contre et à compter de la restitution de ce dernier dans l'un des points de vente de l'Exploitant.

Toutefois, et si après vérification, la défectuosité du support est imputable à l'Usager (ex : non-respect des consignes d'utilisation), l'Exploitant facturera à celui-ci les frais de traitement prévus à l'**article 4**.

Au cas où le support défectueux a été émis par la société ADS, cette demande ne pourra pas être traitée par l'Exploitant.

L'Usager devra adresser cette demande à ADS en respectant les termes des Conditions Générales d'Utilisation de cette dernière.

Article 4. PERTE OU VOL DES SUPPORTS COMPRENANT LES TITRES ET/OU LES ACCES AUX ACTIVITES CONCERNEES

4.1. Supports comprenant les Titres

Les dispositions ci-dessous s'appliquent exclusivement aux Titres émis par l'Exploitant.

Dès lors, et au cas où le Titre perdu ou volé a été émis par la société ADS, cette demande ne pourra pas être traitée par l'Exploitant.

L'Usager devra adresser cette demande à la société ADS en respectant les termes des Conditions Générales d'Utilisation de cette dernière.

En cas de perte ou de vol d'un Titre d'une durée résiduelle égale ou supérieure à quatre (4) heures, l'Usager peut obtenir la remise d'un duplicata auprès de l'Exploitant, sous réserve de remplir les conditions suivantes :

4.1.1. Déclaration de perte et informations à fournir

Cas n°1 : Pour l'Usager ayant acquis et réglé directement son Titre auprès de l'Exploitant.

Il doit fournir le **justificatif de vente** (reçu remis par l'Exploitant au moment de l'achat du Titre dans le cas d'un paiement sur place ou copie de la confirmation de commande en cas de paiement en ligne), à l'appui de sa demande de duplicata.

Cas n°2 : Pour l'Usager ayant acquis son Titre auprès d'un distributeur (ex : hébergeur, Tour opérateur)

Il doit fournir à l'Exploitant le **numéro WTP** qui figure sur le support de son Titre.

L'Usager n'ayant pas de justificatif de vente délivré par l'Exploitant, il doit impérativement noter et conserver ce numéro, dès la délivrance de son Titre par le distributeur.

L'Usager doit ensuite déclarer la perte dans l'un des points de vente de l'Exploitant en indiquant :

- Les nom, prénom et numéro de téléphone de l'Usager ;
- Le numéro WTP ;
- Les dates et durée de validité du Titre perdu ou volé.

4.2. Supports comprenant les Activités

En cas de perte du Support comprenant un ou plusieurs accès à une ou plusieurs Activités vendue(s) par l'Exploitant, l'Usager doit fournir à l'Exploitant le **justificatif de vente** (reçu remis par l'Exploitant au moment de l'achat dans le cas d'un paiement sur place ou copie de la confirmation de commande en cas de paiement en ligne), à l'appui de sa demande de duplicata.

NB : L'Usager ayant acquis son ou ses accès à une Activité auprès d'un distributeur (ex : hébergeur, Tour opérateur), peut obtenir la remise d'un duplicata auprès de l'Exploitant, sous réserve de remplir les conditions exposées au cas n°2 de l'**article 4.1.1**.

Cas particulier de l'Activité « First track »

Le QR CODE figurant sur le justificatif de vente induit l'unicité du passage lors du contrôle. La première personne à présenter le QR CODE est donc présumée être le porteur légitime et sera la seule admise à accéder à l'Activité, sans recours possible de l'Usager à l'encontre de l'Exploitant.

4.3. Dispositions communes

4.3.1. Frais de traitement

Pour obtenir la délivrance du duplicata, l'Usager doit également s'acquitter des frais de traitement en vigueur, dont le montant est affiché dans les points de vente de l'Exploitant.

4.3.2. Délivrance du duplicata

Tout Support ayant fait l'objet d'une déclaration de perte auprès de l'Exploitant, est désactivé par celui-ci et, ne donne plus l'accès au domaine skiable et/ou aux Activités.

Sous réserve des vérifications d'usage, le jour même de la déclaration de perte/vol déposée dans un point de vente de l'Exploitant avant l'heure de fermeture de celui-ci, l'Usager pourra retirer, auprès de ce point de vente, un duplicata (pour la durée résiduelle du Titre et le cas échéant pour l'/les accès à la/aux Activités non consommé(s)).

A NOTER : Tout Titre d'une durée résiduelle inférieure à quatre (4) heures quel que soit le support utilisé, déclaré perdu ou volé, ne peut pas donner lieu à duplicata. Il en est de même pour les autres Titres dont les informations nécessaires à la délivrance d'un duplicata (cf. **articles 4.1.1 et 4.2** ci-avant) ne peuvent pas être fournies par l'Usager, et ce, sans recours possible à l'encontre de l'Exploitant.

Article 5. RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Tout Usager est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanction.

Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de tenir compte des « Dix règles de bonne conduite des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

L'Usager et/ou ses accompagnants doivent prendre connaissance des conditions d'accès (ex : âge et/ou taille minimum) et des règles de sécurité afférentes aux Activités (ex : arrêté municipal, règlement), qui sont affichées dans les points de vente et/ou au départ des Activités et/ou sur le Site Internet, afin d'apprécier leur aptitude à pratiquer les Activités.

L'Usager est tenu de respecter lesdites conditions et règles, les pictogrammes les complétant, ainsi que toutes consignes de sécurité données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de refus d'accès et/ou de sanction.

NB : Les personnes mineures sont placées sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes auxquelles ceux-ci en ont confié la garde.

Article 6. RESPECT DES MESURES ET REGLES SANITAIRES (DISPOSITIONS PARTICULIERES)

Dans le cadre des textes législatifs et réglementaires en vigueur pour faire face à l'épidémie de Covid-19, l'Exploitant a mis en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires et communique sur les **mesures d'hygiène et de distanciation sociale dites « barrières »**.

L'Usager est tenu de respecter l'ensemble des prescriptions réglementaires et mesures sanitaires dès leur entrée en vigueur. Pour plus d'informations, consultez le protocole sanitaire en vigueur affiché dans les points de vente et mis en ligne sur **A COMPLETER**.

Le **port du masque** est obligatoire dès l'âge de 11 ans (recommandé pour les 6 à 11 ans) pour l'ensemble des remontées mécaniques (y compris dans les files d'accès). Les Usagers porteront un masque homologué, qui peut être un masque chirurgical ou un masque en tissu de catégorie 1 (certification AFNOR SPEC S76-001). Concernant les tours de cou, seuls ceux qui sont filtrants et répondant aux mêmes normes seront autorisés.

A compter du 04 décembre 2021, le **pass sanitaire** est rendu obligatoire par la réglementation pour toute personne à partir de 12 ans. Conformément à la réglementation en vigueur, les personnes soumises à cette obligation et ne pouvant pas présenter un pass sanitaire valide lors de la vérification se voient refuser l'accès aux remontées mécaniques. Les décisions gouvernementales peuvent évoluer en fonction de la situation sanitaire.

L'Usager s'oblige également à respecter les consignes tant écrites que verbales (et les pictogrammes les complétant le cas échéant) qui lui seront transmises et dispensées par l'Exploitant et par son personnel, aussi bien avant l'achat de son/ses Titre(s) et/ou Activité(s), qu'au cours de sa présence sur le domaine skiable, et de l'accomplissement de la prestation.

Article 7. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Déplacements des Usagers :

Les données personnelles collectées à l'occasion du déplacement des Usagers (à l'exception des photographies prises lors des Activités, ou sur les télésièges des Colosses ou du Bécoin) font l'objet de traitements visant à :

- Permettre aux Usagers d'accéder aux remontées mécaniques. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat de transport auquel l'Usager est partie ;
- Contrôler les Titres et/ou accès aux Activités. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de l'Exploitant à lutter contre la fraude.

Les données collectées sont destinées :

- A l'Exploitant ;
- A la société ADS en tant qu'exploitante des remontées mécaniques du domaine skiable des Arcs dès lors que l'Usager utilise son Titre pour accéder à ces remontées mécaniques ;
- A tous les prestataires dont l'intervention est nécessaire à la réalisation des traitements mentionnés ci-dessus.

Les données collectées sont conservées pendant la durée de validité du Titre et/ou de l'Activité.

Photographies/Vidéos des Usagers :

Les photographies des Usagers prises lors de l'Activité Colorado luge, ou sur les télésièges des Colosses et du Bécoin, ou les vidéos prises sur le slalom chronométré (Piste du Golf) ainsi que les adresses email collectées aux bornes photos, font l'objet de traitements visant à mettre ces photographies/vidéos à la disposition des Usagers qui le souhaitent.

Ces traitements sont fondés sur le consentement des Usagers.

Les données collectées sont destinées à SAP et à tous les prestataires dont l'intervention est nécessaire à la réalisation des traitements mentionnés ci-dessus.

Les photographies sont conservées pendant quatre semaines si l'Usager scanne le jour-même son Support à la borne et sélectionne sa photographie afin de la télécharger sur l'application mobile « Paradiski Yuge ». La vidéo est quant à elle conservée jusqu'à la fin de validité du Titre du Client, afin que celui-ci puisse la télécharger sur ladite application.

Il est précisé qu'en utilisant les remontées mécaniques sur le domaine Paradiski, les Usagers sont également susceptibles d'être pris en photographie sur le domaine des Arcs/Peisey-Vallandry. L'Usager doit alors s'adresser à l'exploitant concerné (ADS) pour mettre en œuvre ses droits.

Contrôle des Titres :

Les données personnelles collectées par les contrôleurs assermentés à l'occasion d'un contrôle de Titres font l'objet de traitements visant à :

- Vérifier que l'Usager est détenteur d'un Titre valable ;
- En l'absence de Titre valable, dresser un procès-verbal d'infraction, obtenir le règlement de l'indemnité forfaitaire due au titre de cette infraction (au besoin dans le cadre d'une action en justice) et déterminer si le délit d'habitude réprimé par l'article L. 2242-6 du code des transports est constitué.

Ces traitements sont fondés sur l'intérêt légitime de l'Exploitant à lutter contre la fraude.

La fourniture de l'ensemble des informations recueillies par l'Exploitant pour les traitements mentionnés ci-dessus est obligatoire.

Les données sont destinées à l'Exploitant et le cas échéant aux autorités de poursuite judiciaire exclusivement.

Elles sont conservées jusqu'au paiement de l'indemnité forfaitaire. En l'absence de paiement, et donc en cas de poursuites judiciaires, les données sont conservées pendant 12 mois suivant l'établissement du procès-verbal d'infraction ou jusqu'à la date à laquelle la condamnation devient définitive si cette date est postérieure.

Secours :

Les données personnelles collectées sur la fiche de secours à l'occasion de l'intervention des pisteurs-secouristes auprès d'un Usager, font l'objet d'un traitement destiné au suivi administratif de l'accident, à la facturation des frais de secours engagés et au traitement d'un éventuel litige.

Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de la (des) Commune(s) concernée(s) ayant habilité l'Exploitant à mettre en place un service de secours sur le domaine skiable et à recouvrer les frais afférents.

Les données collectées sont destinées à l'Exploitant et l'autorité publique chargée de la facturation et de l'encaissement des frais de secours, la Gendarmerie (dans le cadre d'une enquête suite à un accident), les assureurs respectifs de l'Exploitant et de l'Usager, et les services de santé apportant des soins à l'Usager.

Les données collectées sont conservées pendant la durée nécessaire pour atteindre les finalités susvisées.

Dispositions communes :

L'ensemble des traitements susvisés est effectué sous la responsabilité de l'Exploitant, représentée par M. Nicolas PROVENDIE, agissant en qualité de Directeur Général, et dont les coordonnées sont indiquées en en-tête des présentes CGU.

Toutes ces données sont susceptibles d'être transférées vers un pays non membre de l'Union Européenne. L'Usager peut obtenir des informations complémentaires sur ces transferts et les garanties qui s'y appliquent auprès de l'Exploitant.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé, l'Exploitant prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables. A cette fin, celui-ci a mis en place des mesures techniques (telles que des pare-feux) et des mesures organisationnelles (telles qu'un système d'identifiant/de mot de passe, des moyens de protection physique, etc.).

L'Usager dispose du droit d'accéder aux données le concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de s'opposer à ce traitement. L'Exploitant se conformera à cette demande sous réserve du respect des obligations légales qui lui incombent. L'Usager peut mettre en œuvre ces droits en contactant le délégué à la protection des données désigné par l'Exploitant :

Par courrier postal à l'adresse suivante : SAP – Service Protection des données personnelles — 54
impasse de la Cembraie - Plagne Centre
Macot La Plagne 73210 LA PLAGNE TARENTOISE

- , ou ;

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : privacy.sap@compagniedesalpes.fr

Dans un souci de confidentialité et de protection des données personnelles, l'Exploitant se réserve la faculté de demander à l'Usager un justificatif d'identité avant de répondre à sa demande. Il pourra ainsi lui être demandé de produire la copie d'un titre d'identité mentionnant sa date et son lieu de naissance et portant sa signature.

Enfin, l'Usager dispose du droit d'adresser une réclamation à la CNIL s'il estime que ses droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, France – Tél. : +33 (0)1 53 73 22 22 – Fax : +33 (0)1 53 73 22 00 – Site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

En application de l'[article 147 du décret n° 2019-536](#) du 29 mai 2019, l'Usager peut recevoir les informations présentées ci-dessus sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Article 8. INFORMATION CO_{2e} DES PRESTATIONS DE TRANSPORT

En application des articles L 1431-3 et D1431-1 à 1431-23 du Code des transports, l'Exploitant communique ci-après l'information CO²e relative aux prestations de transport par remontées mécaniques :

- Le CO²e transport pour un Titre 1 jour La Plagne est de 22.07 g CO²e, équivalant à un parcours en voiture de 0,16 km ;
- Le CO²e transport pour un Titre 1 jour Paradiski est de 24,03 g CO²e, équivalant à un parcours en voiture de 0,17 km ;
- Le CO²e transport pour un Titre 6 jours La Plagne est de 132.43 g CO²e, équivalant à un parcours en voiture de 0.96 km ;
- Le CO²e transport pour un Titre 6 jours Paradiski est de 144,20 g CO²e, équivalant à un parcours en voiture de 1,02 km.

Base de calcul : 6g CO²e/kwh/ 100% énergie renouvelable/ voiture au gasoil 140g/km (classe C, moyenne actuelle)

Pour tout renseignement complémentaire, il convient de s'adresser au service suivant : *SAP - Service Prévention des Risques* - 54 impasse de la Cembraie - Plagne Centre -Macot La Plagne
73210 LA PLAGNE TARENNAISE

Article 9. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, l'Usager peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Toute réclamation doit être adressée dans un délai de deux (2) mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour recourir à la médiation et intenter une action en justice dans les conditions ci-après définies.

Elle doit être envoyée à :

SAP- Service Relation Clientèle- 54 impasse de la Cembraie - Plagne Centre - Macot La Plagne
73210 LA PLAGNE TARENNAISE

ou sur Internet à l'adresse <https://ticketoski.fr/fr/la-plagne>.

A défaut de réponse satisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai d'au minimum soixante (60) jours suivant cette réclamation écrite (et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de cette réclamation écrite), l'Usager est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du **Médiateur du Tourisme et du Voyage** selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel/.

L'avis rendu par le Médiateur du Tourisme et du Voyage ne s'impose pas aux parties au contrat.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

A défaut de règlement amiable, l'Usager peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R. 631-3 du Code de la consommation).

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE EN LIGNE
DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANQUES ET ACTIVITES HIVER**

SAP (Société d'Aménagement de la station de la Plagne)

SA au capital social de 2 157 776,00 €

Siège social : La Plagne -Plagne Centre- 73 210 LA PLAGNE TARENTOISE

RCS Chambéry n° 076 220 011

N° TVA Intracommunautaire : FR 05 076 220 011

N° tel : +33(0)4.79.09.67.00

Courriel: info@ski-laplagne.com

Mandataire d'Intermédiaire en Assurance/ N° ORIAS : 18005294

RC professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz IARD - 1, cours Michelet- CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex,

Ci-après dénommée le « Vendeur ».

Article 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions entrent en vigueur à compter du **09/11/2021**.

La validation d'une commande conclue en ligne :

- Soit sur www.skipass-laplagne.com (ci-après le « Site Internet ») ;
- Soit sur l'application mobile « Paradiski Yuge », implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommée(s) le(s)«Client(s)»), aux présentes conditions particulières de vente en ligne.

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente en ligne pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Les présentes conditions complètent les Conditions Générales de Vente (CGV) et les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) affichées dans tous les points de vente et également mises en ligne.

Ces conditions concernent exclusivement les personnes physiques ayant la qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

L'ensemble de ces conditions sont mises à la disposition des Clients, qui ont la possibilité de les télécharger et de les imprimer.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Article 2. DESCRIPTIF DES PRODUITS ET SERVICES PROPOSES

La vente via le Site Internet permet au Client :

1. D'acheter un support « ski-carte » (Rappel : prix du support = 1€ TTC) et/ou d'enregistrer ou recharger un titre de transport sur ce support.

Il s'agit de Titres dits « mains libres », édités sur des supports « cartes à puce » rechargeables, et permettant de déclencher le tourniquet des bornes d'accès aux remontées mécaniques.

2. D'acheter ou de réserver les Activités suivantes :
 - « Colorado luge » ;
 - « First tracks ».

L'application « Paradiski Yuge » permet uniquement le rechargement de certains Titres et de certaines Activités pré-définis.

Le Client doit donc être déjà en possession d'un support « ski carte » pour pouvoir bénéficier de ce service.

La liste et les caractéristiques des différents Titres et Activités proposés à l'achat et/ou au rechargement (domaine géographique, durée de validité...) sont présentées dans la grille tarifaire spécifique de chaque canal de vente et consultable sur ce dernier.

L'ensemble des Titres demeure disponible dans les points de vente physiques du Vendeur.

NB : Un justificatif de vente est envoyé par courriel au moment de la confirmation de la commande en ligne. (ci-après le « **Justificatif de vente** »)

Article 3. MODALITES DE COMMANDE EN LIGNE

La commande ne peut être enregistrée que si le Client s'est clairement identifié :

- Soit par l'entrée de son code d'accès (identifiant+ mot de passe) qui lui est strictement personnel ;
- Soit en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code d'accès.

Pour l'application « Paradiski Yuge », le Client doit également créer au préalable un compte client.

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation définitive (article 1127-2 du Code civil).

Pour finaliser la commande, le Client doit prendre connaissance des présentes conditions ainsi que des CGV et des CGU, les accepter et procéder au paiement selon les modalités prévues à l'article 4.

Le Vendeur confirmera au Client sa commande par un courriel. Ce courriel contient un récapitulatif de tous les produits dont le Client aura confirmé la commande et constitue le **Justificatif de vente**.

Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

- Concernant les Titres :

Sauf cas du rechargement en ligne visé à l'article 7 ou le retrait des Titres aux automates (cf. article 6), les commandes en ligne complètes (règlement et photographies fournis) doivent être impérativement conclues **au plus tard le dixième jour avant le premier jour de validité du Titre**, afin que le Client puisse recevoir ses Titres à domicile. A défaut de respecter ce délai, le Client ne pourra pas recevoir sa commande à domicile.

Toutefois, les commandes en ligne complètes (règlement et photographies fournis) peuvent être conclues en ligne **jusqu'à la veille du premier jour de validité du Titre**.

Dans ce cas, le Client doit retirer ses Titres auprès du point de vente choisi lors de sa commande, en tenant compte des horaires d'ouverture, disponibles sur le Site Internet.

- Concernant les Activités :

Les commandes des Activités peuvent être effectuées en ligne, le cas échéant jusqu'au jour de la réalisation de l'Activité pour « Colorado luge », et au plus tard la veille de l'Activité pour l'Activité « First tracks ». Pour l'Activité « Colorado luge », le Client doit être en mesure de justifier, en cas de demande par le Vendeur, de son **Justificatif de vente**. Pour l'activité « First tracks », le Client doit présenter le récapitulatif de commande sur lequel figure le QR Code au lieu d'accueil de l'Activité afin de pouvoir en bénéficier.

Article 4. TARIFS et MODALITES DE PAIEMENT

4.1. Généralités

Les prix indiqués sont des prix TTC en Euros tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

Lors de la commande en ligne, le Client déclare être titulaire des pièces officielles justifiant les avantages tarifaires dont il peut bénéficier.

Les frais de port sont offerts.

Le prix de la commande en ligne est exigible à la commande, sauf option du paiement en trois fois sans frais si la commande est effectuée pendant la période indiquée et dans les conditions précisées à l'**article 4.2** ci-après. Les paiements doivent être effectués par carte bancaire acceptée par le Vendeur (en euros ou devises étrangères « système DCC ») et/ou par chèque-vacances Connect, ces derniers étant intégrés au système de paiement.

Le paiement par carte bancaire (le cas échéant complété par un paiement par chèque-vacances Connect) est effectué via des solutions de paiement en ligne sécurisé (Lyra Network/ Payzen), qui garantissent la confidentialité des règlements. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat.

A aucun moment, le Vendeur n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir. Le Vendeur est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

4.2. Paiement en trois (3) fois sans frais (offre valable jusqu'au 30/11/2021) : exclusivement via le Site Internet et en cas de paiement intégral par carte bancaire

En cas d'achat avant le 30/11/2021 d'un ou plusieurs Titre(s) pour un montant total minimum de 500 € TTC, le Client (personne majeure exclusivement) a la possibilité de régler son achat en trois fois sans frais. Pour cela, il doit choisir l'option correspondante au cours du processus de commande. Il est alors prélevé de la moitié du prix de la commande au moment de ladite commande. Le deuxième prélèvement d'un quart du prix est effectué un mois plus tard sur la carte bancaire dont le Client a donné le numéro au moment de la commande. Le solde est prélevé un mois après le deuxième prélèvement sur la même carte bancaire.

Exemple : pour une commande d'un montant total TTC de 600,00€ le 10/11, un premier prélèvement de

300,00€ le 10/11/2021, le deuxième de 150,00€ le 10/12/2021 et le troisième de 150,00€ le 10/01/2022. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 0%. Montant total dû : 600,00€.

Pour ce faire, le Client s'engage à communiquer les informations relatives à sa propre carte bancaire sur la plate-forme PayZen (site Internet sécurisé). Le Client s'engage expressément à ce que sa carte bancaire soit en cours de validité jusqu'à la dernière échéance susvisée et que chaque prélèvement prévu soit inférieur au plafond autorisé par son organisme bancaire.

Pour toute commande effectuée à compter du 01/12/2021 et/ou payée intégralement ou partiellement par chèque-vacances Connect, le paiement s'effectuera exclusivement au comptant (voir dispositions de l'article 4.1 ci-dessus).

Article 5. ACCUSE DE RECEPTION DE LA COMMANDE

5.1. Le paiement au comptant

Les commandes avec paiement par carte bancaire (le cas échéant complété par un paiement par chèque-vacances Connect) et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande (y compris lorsque la commande a été complétée par chèque-vacances ANCV Connect), sans que la responsabilité du Vendeur ne puisse être recherchée à ce titre.

Les commandes avec paiement (même partiel) par chèque-vacances Connect confirmées

seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part d'ANCV.

Une fois la commande conclue en ligne et confirmée par le Client, le Vendeur accuse réception de cette commande par un courriel, qui constitue le **Justificatif de vente** et qui contient le récapitulatif de commande et la note.

5.2. Le paiement en trois (3) fois sans frais (offre valable jusqu'au 30/11/2021 : exclusivement via le Site Internet et en cas de paiement intégral par carte bancaire

Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire du Client pour la moitié du montant total toutes taxes comprises de la commande lors de la passation de ladite commande.

Le refus d'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque pour la moitié du montant total précité de la commande entraîne l'annulation du processus de commande.

Une fois la commande conclue sur le Site Internet et confirmée par le Client, l'Exploitant accuse réception de cette commande par un courriel, qui constitue la confirmation de commande valant **Justificatif de vente** et qui contient le récapitulatif de commande et la note.

Clause de réserve de propriété :

Dans le cas du paiement en trois (3) fois sans frais, les Titres resteront la propriété du Vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix mais le Client en devient responsable dès leur remise matérielle.

En cas d'incident de paiement sur la deuxième ou la troisième échéance, le montant total de la commande correspondante devient immédiatement exigible. A défaut de paiement dudit montant, le Vendeur se réserve le droit d'invoquer la clause de réserve de propriété (cf. ci-dessus) afin d'obtenir la restitution des Titres.

Article 6. LIVRAISON DE LA COMMANDE ET RETRAIT

- **Concernant les Titres :**

Sauf cas du rechargement en ligne visé à l'article 7, le Client ayant commandé en ligne, a le choix :

- Soit de se faire livrer à domicile à l'adresse indiquée à cet effet par le Client.

Sauf cas de force majeure, le Vendeur s'engage à livrer par la Poste les Titres **au plus tard quatre (4) jours avant leur premier jour de validité** (le cachet de la Poste faisant foi).

- Soit de retirer ses Titres dans le point de vente choisi par le Client, au premier jour de validité desdits Titres, en tenant compte des horaires d'ouverture de ce point de vente. La copie du **Justificatif de vente** sera alors exigée ainsi qu'une pièce d'identité officielle en vigueur. A défaut, les Titres commandés ne pourront pas être délivrés.

La commande sera ensuite remise au Client.

- Soit de retirer ses Titres sur un automate dès confirmation de sa commande, en tenant compte des horaires d'ouverture des points de vente disposant de ces appareils (cf. liste sur le Site Internet), et sous réserve que le Client fournisse le numéro de commande ou le QR Code disponibles sur le **Justificatif de vente**.

- **Concernant les Activités :**

Une fois que le Client dispose de son **Justificatif de vente** pour l'activité « Colorado luge » ou le récapitulatif de commande pour l'activité « First tracks », il doit se présenter aux horaires d'ouverture pour l'Activité « Colorado luge » et à l'accueil de l'activité à la date réservée pour l'Activité « First tracks », afin de pouvoir bénéficier de l'Activité.

Article 7. SPECIFICITES DU RECHARGEMENT EN LIGNE

Un support « ski-carte » émis par le Vendeur peut être rechargé en fonction des Titres proposés en ligne, au plus tard quinze (15) minutes avant le début de validité du Titre choisi.

Le paiement se fait par carte bancaire à distance et/ou par chèque-vacances Connect. Un accusé de réception de la commande est envoyé par le Vendeur au Client, lequel devra conserver ce **Justificatif de vente**, notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques.

Le rechargement du Titre aura lieu automatiquement lors du premier passage du Client aux bornes d'accès « mains libres ».

Article 8. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L. 221-2, 9° du Code de la consommation d'une part, et à l'article L. 221-28, 12° du Code de la consommation d'autre part, la vente des Titres et des Activités n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L 221-18 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

En revanche, la vente des produits d'assurance « Carré Neige » demeure soumise aux dispositions relatives au droit de renonciation en cas de multi-assurances prévu par le Code des assurances, et dont les modalités figurent dans les Conventions spéciales (notices d'information) disponibles en ligne (www.carreneige.com).

Article 9. MODIFICATION DE COMMANDE

La modification de commande ne peut en aucun cas être utilisée par le Client pour bénéficier d'une offre promotionnelle et/ou d'une réduction de prix quelconque.

Une demande de modification de commande peut être adressée au Vendeur, sous réserve qu'elle porte exclusivement sur un **changement des dates de validité du Titre et/ou sur un changement de date de validité de l'Activité « First Track » sans modification de prix et pour la saison d'hiver en cours.**

Aucune autre modification de quelque nature qu'elle soit et notamment de prix ne sera acceptée par le Vendeur. En conséquence de quoi, toute autre demande de modification ne sera pas traitée.

Ces demandes de modification de dates doivent être **envoyées au plus tard quarante-huit (48) heures avant le début de validité du Titre ou de l'Activité « First track ».**

Le Client doit adresser sa demande de modification par courrier simple ou courriel aux adresses mentionnées à l'**article 11** ci-après.

Le cachet de la Poste fera foi pour la fixation de la date de toute demande de modification par courrier. En cas de demande de modification par courriel, c'est la date d'envoi de ce dernier qui fera foi.

Pour être recevable, la demande de modification du Client doit comporter :

- Le numéro de la commande correspondante ;
- Les coordonnées postales du Client ;
- Le numéro de rechargement du ou des Titres à modifier.

Concernant les Titres :

Le Vendeur réalise directement la modification sur les dates de validité via son système informatique de vente en ligne.

Le changement des dates de validité s'opère alors automatiquement au premier passage du Client aux bornes d'accès « mains libres » et ce, sans frais supplémentaires.

Le Client conserve donc le support du Titre modifié, lequel pourra en outre être réutilisé et rechargé par la suite.

Concernant l'Activité « First track » :

Le Vendeur réalise directement la modification sur les dates de validité via son système informatique de vente en ligne. Le premier QR Code sera dévalidé, un nouveau QR Code sera envoyé par courriel au Client, qu'il devra présenter au lieu d'accueil de l'Activité correspondante.

Rappel : L'Activité Colorado Luge est non datée et peut donc être utilisée à tout moment durant la saison d'hiver en cours.

Article 10. ANNULATION DE COMMANDE DE TITRES

L'annulation de commande ne peut en aucun cas être utilisée par le Client pour bénéficier d'une offre promotionnelle et/ou d'une réduction de prix quelconque.

Pour être prise en compte, la demande d'annulation de commande ne doit pas porter sur des promotions et exclusivités internet et doit être faite **au plus tard quarante-huit (48) heures avant la date du premier jour de validité du Titre correspondant.**

Pour cela, le Client doit adresser sa demande d'annulation selon les modalités définies à l'**article 11** ci-après.

Le cachet de la Poste fera foi pour la fixation de la date de toute demande d'annulation par courrier. En cas de demande d'annulation par courriel, c'est la date d'envoi de ce dernier qui fera foi.

Pour être recevable, la demande d'annulation du Client doit comporter :

- Le numéro de la commande correspondante ;
- Les coordonnées postales du Client et
- Le numéro du support rechargeable du ou des Titres à annuler.

Ce remboursement sera effectué en recreditant la carte bancaire ayant été utilisée pour la transaction ou par virement en cas de paiement initial avec des chèques-vacances Connect (RIB à fournir par le Client).

Le Vendeur s'engage à rembourser le Client dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande d'annulation.

Le Titre concerné ne doit pas avoir été utilisé, même partiellement.

Le Client peut alors conserver le support du Titre annulé, qui pourra être réutilisé et rechargé par la suite.

En tout état de cause, le remboursement porte uniquement sur le prix du Titre.

NB : Tout remboursement sera basé sur le montant en euros de la transaction initiale. En cas de variation du taux de change entre ladite transaction et la date de remboursement, la différence demeure à la charge du Client.

Rappel : Les Activités ne peuvent donner lieu à annulation/remboursement, sauf hypothèses prévues à l'article 3.4 des CGV.

Article 11. SUIVI DE LA COMMANDE

Pour toute information supplémentaire, le service Vente en ligne est à la disposition du Client :
Tel : +33(0)4.79.09.68.18
Adresse postale : 54 impasse de la Cembraie -
Plagne Centre - Macot La Plagne 73210 LA
PLAGNE TARENTEISE
Courriel: ventes@ski-laplagne.com

Article 12. RESPONSABILITE

- Concernant les Titres

Le Vendeur ne sera tenu que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications. (Art L221-2 9° Code de la consommation)

- Concernant les Activités

Le Vendeur est responsable de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu en ligne, que ces obligations soient à exécuter par lui-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, le Vendeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable, soit au consommateur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure. (Art. L221-15 Code de la consommation).

ARTICLE 13. RESILIATION POUR DEFAUT OU RETARD DE LIVRAISON

Sauf cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil, en cas de manquement du Vendeur à son obligation de fourniture des prestations à la date ou dans le délai indiqué au Client ou, à défaut, au plus tard trente (30) jours après la conclusion du contrat, le Client peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le Vendeur de fournir les

prestations dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai. Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le Vendeur de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le Vendeur ne se soit exécuté entre-temps.

Le Client peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le Vendeur refuse de fournir les prestations ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de fourniture des prestations à la date ou dans le délai indiqué au Client, et que cette date ou ce délai constitue pour le Client une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du Client avant la conclusion du contrat (Article L216-2 du Code de la consommation).

Article 14. PREUVE, CONSERVATION ET ARCHIVAGE

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément à l'article 1366 du Code civil ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées en ligne.

Le Client doit conserver impérativement le Justificatif de vente, seul ce document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques ou sur les lieux d'Activités.

Conformément à l'article L213-1 du Code de la consommation, pour toute commande réalisée en ligne pour un montant au moins égal à 120€, le Vendeur assure la conservation de l'écrit constatant la commande du Client, pendant une durée de dix ans à compter de la date de l'exécution de la prestation correspondante, et lui en garantit l'accès à tout moment pendant cette même durée, sur simple demande de ce dernier.

Article 15. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments du Site Internet et/ou de l'application « Paradiski Yuge », qui sont propriété du Vendeur, demeurent la propriété intellectuelle exclusive de ce dernier.

Toute reproduction d'un desdits éléments ou tout lien simple ou par hypertexte sont strictement interdits, sauf autorisation expresse et préalable du Vendeur.

Article 16. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Vos données sont collectées par le Vendeur, en tant que responsable de traitement, afin notamment de faciliter et traiter vos achats en ligne, gérer la relation client et vous adresser par mail des offres commerciales relatives aux produits et services de SAP, ou, si vous l'avez accepté, de ses partenaires.

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit de rectification, d'opposition, de limitation du traitement et de suppression.

Vous pouvez mettre en œuvre ces droits en contactant SAP :

- Par le biais du formulaire de contact accessible sur la page « Contact » du Site Internet
- Par courrier à l'adresse suivante : SAP - 54 impasse de la Cembraie - Plagne Centre - Macot La Plagne
73210 LA PLAGNE TARENTOISE
- Par courrier électronique à l'adresse suivante :
privacy.sap@compagniedesalpes.fr.

Pour en savoir plus sur la protection et les traitements de vos données personnelles, merci de consulter la rubrique « mentions légales » du canal de vente utilisé : <https://www.skipass-laplagne.com/fr/mentions-legales>

Article 17. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES

Cf. dispositions prévues à l'article 4.7 des Conditions Générales de Vente (CGV).